

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 3 juin 2019 de 20h30 à 22H50.

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie et THILL Sébastien

Absents excusés : DEFORGE Marc et WOLTER Sylvain

Secrétaire de séance : GUICHON Julie

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 6 mai 2019

Le précédent compte-rendu est approuvé par 7 voix pour.

PLU : projet arrêté

La révision du PLU a été engagée pour répondre aux impératifs de développement durable (loi Grenelle) ainsi qu'à ceux édictés en matière réglementaire et d'urbanisme (loi Alur). La commune veut également répondre à l'objectif d'organiser le développement urbain dans un souci de limiter la consommation des espaces et de maintenir les terres agricoles.

Madame le Maire rappelle les modalités de la concertation avec la population, la mise à disposition d'un registre, les 5 publications dans le bulletin municipal, l'organisation d'une réunion publique ainsi qu'une réunion thématique sur l'agriculture et la constructibilité dans les zones agricoles et naturelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'arrêt du projet de PLU.

Il revient à la communauté de communes, d'arrêter le projet de notre PLU car elle a la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

Convention santé prévention Centre de Gestion

Un décret de 1985 oblige tout employeur à assurer un suivi en médecine préventive de son personnel.

Cette mission a toujours été confiée au Centre de Gestion en le rétribuant à hauteur de 0.3% de la masse salariale (les visites médicales étaient comprises dans le forfait).

Le contexte actuel de raréfaction du temps médical et des possibilités de financements externes, conduit le Centre de Gestion à repenser son offre de service.

Les principales prestations proposées sont les suivantes :

- Visites médicales des agents
- Veille juridique en matière de sécurité au travail
- Conseil individualisé sur toutes démarches, projets relatifs à la prévention ainsi que sur la mise en œuvre opérationnelle auprès des agents,
- Animation du réseau des assistants de prévention par la mise en place de réunions d'information et d'actions de sensibilisation
- Assistance dans la mise à jour du document unique
- Réalisation d'états des lieux ou diagnostics organisationnels en santé et sécurité au travail.

La cotisation de cette nouvelle offre s'élève à 0.28% de la masse salariale + facturation à l'acte des visites médicales (soit 60€ avec un médecin ou 42€ avec une infirmière)

A l'unanimité, les élus décident d'adhérer à la convention socle « santé prévention » à compter du 1^{er} juillet 2019.

Eclairage public rue de la Marguette

Madame le Maire présente le devis établi par les services du SIEM pour l'installation de sept candélabres, rue de la Marguette. Toute cette rue sera ainsi équipée.

Après déduction des aides apportées par le SIEM et de la prise en charge de la TVA, la commune devra régler la somme de 14 782.20€ pour ces travaux.

Le conseil valide à l'unanimité.

Démolition chalet

Le compteur d'eau de l'aérodrome a été trouvé dans la cave du chalet. Si celui-ci reste sur place, un regard devra être fait pour le protéger lors de la démolition du chalet.

Concernant le compteur d'électricité, un technicien doit se rendre sur place mais aucune date d'intervention ne nous a été donnée.

Les élus ont décidé, à l'unanimité, de confier la démolition du chalet à l'entreprise BOITUZAT pour un montant de 8 500€ HT. La cuve à fuel sera extraite par l'entreprise GUENEAU pour un montant de 1 379€ HT.

Décision modificative n°2 : porte grange

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité d'équiper l'atelier communal d'une porte sectionnelle pour les besoins du service technique. Cet investissement n'a pas été prévu lors du budget primitif 2019.

Le conseil municipal à l'unanimité, transfère du compte 615221 - bâtiments au compte 2135 opération 71 "aménagement ateliers municipaux", la somme de 1 235€.

Remboursement frais de déplacement

En cas de nécessité de service, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le remboursement des frais de transport lié à l'utilisation du véhicule personnel sur la base des indemnités kilométriques fixées par arrêté interministériel
- d'autoriser le remboursement des frais de parking et de transport en commun lors de déplacements
- de fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais de repas pour les agents en mission à 100% du taux plafond fixé par arrêté interministériel (soit à titre indicatif 15.25€ depuis le 01/03/2019) et celle de remboursement des frais d'hébergement à 100% du taux plafond (soit à titre indicatif 70€ depuis le 01/03/2019).

Les élus décident de ne pas rembourser les frais de péage, ni les frais de déplacement lors de concours ou d'examen d'un agent.

COMPTES RENDUS :

Commission animation

La date officielle de la fête des voisins est le 24 mai. A Ecury, elle est programmée le 7 juin prochain.

Le rosé est offert par la commune. A ce jour, 2 groupes ont été recensés.

Le repas des aînés est fixé au 17 novembre 2019. 81 personnes sont susceptibles d'être concernés.

Lors de cette manifestation, les élus seront accompagnés de leur conjoint car le repas du conseil de début d'année n'a pas eu lieu. L'animateur et le traiteur ont été retenus, reste à choisir le menu.

L'exposition vente « Les Ecuriots ont du talent » aura lieu le 1^{er} décembre 2019.

Lors de l'installation des exposants, le samedi soir, la municipalité leur offrira l'apéritif. Quelques Ecuriots ont déjà montré leur intérêt pour participer à cette journée.

La plantation des arbres pour les nouveaux nés sera organisée soit le 23 soit le 30 novembre 2019.

AG ADMR

L'assemblée générale s'est déroulée le 15 mai 2019.

Une représentante de l'ADMR de la Marne était présente.

L'ADMR rappelle son action autour de 5 gammes de services :

- Services et soins aux séniors
 - Accompagnement du handicap
Ces 2 services réalisent l'aide à la vie quotidienne (lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas, ménage, courses, sorties et démarches)
 - Enfance et parentalité : Gardes d'enfant à domicile, accompagnement pendant et après grossesse
 - Entretien de la maison : Ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage
 - Entretien de locaux professionnels : Mairie, gîtes, entreprises, cabinets médicaux
- Elle propose également des services annexes, tel que la téléassistance.

L'ADMR Coole Soude Marne est l'une des 31 associations ADMR de la Marne.

A Ecury, son intervention représente 757 h pour 2018 et au niveau marnais l'activité a augmenté de 12,1% par rapport à 2017.

Le remplacement des personnels en arrêt maladie pose parfois des problèmes d'organisation.

Pour le compte d'exploitation, les frais de personnel représentent 74% du budget financés globalement à 60% par les clients et 35% le Conseil Départemental.

Pour le compte d'exploitation, les subventions communales participent à hauteur de 51% du budget.

Pour l'avenir, l'ADMR se pose la question d'un éventuel redécoupage de l'association afin de ne pas être assujettie au taux de TVA de 20%.

Commission projets

Dans la perspective de travaux de rénovation de la salle des fêtes, la nature des dalles du plafond se pose. Un mail a été envoyé à la société EfiSol pour savoir si les dalles contiennent ou non de l'amiante.

Réunion de travail avec Ad'P

Concernant le parking paysager, la réception des travaux est reportée, car notre maître d'œuvre a notifié à la société Prieux un défaut de pose des pavés blancs en limite des enrobés. Les travaux nécessaires seront réalisés dans 2 à 3 semaines.

Pour le projet de rénovation des rues de Chalons et de la Gare :

Les plans ont évolué en faisant apparaître :

- Les différents types de bordures.
- L'assainissement pluvial (avaloirs, canalisations et ouvrages d'infiltration).
- La signalisation

Aucune modification n'a été apportée au plan de la rue de la Gare, quelques corrections seront à faire sur celui de la rue de Châlons.

L'estimation des travaux de la rue de Châlons s'élève à 406 300€ HT et celle de la rue de la Gare est de l'ordre de 391 000€ HT. Le peu d'écart de prix entre les deux rues s'explique du fait que la rue de la gare est décaissée de 50cm sur toute sa longueur. A ces tarifs, il faut rajouter le coût de l'éclairage public et du SIEM.

Compte tenu des capacités d'endettement de la commune, les membres de la commission ont été unanimes pour dire que la réhabilitation de la rue de Châlons, aux vues des problèmes de sécurité et du nombre d'utilisateurs (riverains et transit) devait être envisagée en priorité.

Pour le phasage de la rue de Châlons, la commission trouve judicieux de commencer les travaux par la « moitié » nord-est de la rue, (depuis l'entrée côté Châlons) cette zone présentant la plus grande partie des aménagements de ralentissement.

Pour poursuivre la réflexion, il faut affiner nos possibilités financières (emprunts, subventions, . . .).

QUESTIONS DIVERSES

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont refusé de se porter maître d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment par l'Association Chalonnaise de Vol à Voile. Cette dernière a déposé de nouveaux documents pour faire évoluer la situation. Le conseil municipal, saisi de la demande en dernières minutes, reporte sa décision au conseil de juillet.

Taxes d'aménagement : la somme de 2 570€ a été budgétisée sur 2019. Depuis le vote du budget primitif, la commune a reçu la somme de 8 500€ pour les mois d'avril et mai.

Le site Localeo permet aux administrés d'obtenir des informations sans se déplacer en mairie. C'est un outil qui s'adapte à n'importe quel site internet. Comme la communauté de communes a adhéré à ce dispositif, la commune peut également le faire à un tarif préférentiel : 1 330€ HT pour le module et 6.11€ pour la redevance mensuelle. Si l'adhésion communale a lieu après le 31 décembre 2019, le module coutera 2 330€ HT et la redevance mensuelle s'élève à 50€ par mois. Les élus ne donnent pas suite.

L'EHPAD de Saint Germain invite les conseillers municipaux à la cérémonie de remise du label Humanitude le mercredi 19 juin à partir de 15h.

L'application illiwap est opérationnelle pour la commune pour une période d'essai de 30 jours.

Une conseillère demande quand auront lieu les essais Pilatus ? Ceux-ci sont reportés à une date non définie.

Prochaines réunions :

Commission salle des fêtes : lundi 1^{er} juillet 2019 à 18h

Conseil municipal : lundi 1^{er} juillet 2019 à 20h30